

de sécurité. Un tel bilan peut être réalisé de manière générale pour l'ensemble des IPPJ qui sont pratiquement toutes dans cette situation résultant effectivement d'un déficit de financement.

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir retracé la chronologie des faits et de nous avoir livré la vérité. Finalement, l'utilisation d'armes blanches ne s'est pas avérée vraiment exacte.

Je vous remercie d'avoir rapidement traité la situation, avec un bilan complet du matériel en place, une révision du processus de sécurité et des normes d'encadrement qui seront renforcées par l'embauche de trois nouvelles personnes, ce dont je me réjouis. Des contrats dits précaires seront donc stabilisés. Je salue le travail des éducateurs des IPPJ.

10.8 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, Ministre de l'Éducation, intitulée «Ces élèves qui attendent toujours leurs profs»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, près de trois mois après la rentrée des classes, il me revient que, dans certaines écoles, des élèves n'ont pas encore pu assister à certains cours tels que ceux de langue ou de mathématiques. Cette situation a été relayée par la presse et ne semble pas être un cas isolé.

Cette année, à la différence de l'année dernière, il ne s'agit pas d'une des conséquences de la réforme des titres et fonctions, mais plutôt d'un des effets de la pénurie d'enseignants que connaît la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis quelques années pour certaines matières.

Que l'on prenne le point de vue de la société ou celui de ces élèves, les causes importent peu. Assister à des cours obligatoires est un droit de base des élèves et assurer ces cours est une obligation tout aussi fondamentale pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette situation est donc intolérable pour ces élèves!

Madame la Ministre, cette situation est-elle vécue par de nombreux élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles aujourd'hui? Pensez-vous qu'elle va perdurer, voire empirer dans les prochaines semaines ou prochains mois? Qu'envisagez-vous de faire à court terme pour assurer à tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles de pouvoir suivre tous les cours obligatoires?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, ce n'est pas la première fois que nous abordons la question de la pénurie. C'est un enjeu important. Aujourd'hui, nous sommes conscients des besoins, notamment en mathématiques et en langues, et les nouvelles grilles de l'enseignement qualifiant qui ont renforcé les cours de langues dans certaines options aggravent cette pénurie. Cependant, nous ne dis-

posons que de très peu de chiffres objectivables. C'est pourquoi j'ai demandé qu'une cellule soit créée pour définir le nombre d'enseignants dont nous avons actuellement besoin et établir des prévisions. Nous avons d'ailleurs procédé de la sorte pour surveiller et évaluer les places dans les écoles: nous avons croisé les données relatives aux enseignants proches de la pension avec celles concernant des enseignants fraîchement diplômés et d'autres données plus locales. L'objectif est de prévoir de manière plus précise où se situeront les problèmes dans les années à venir.

On ne peut obliger personne à embrasser la carrière d'enseignant, mais on peut travailler aux incitants. Dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, différentes dispositions concernent la carrière de l'enseignant: la charge de travail et sa redéfinition, la carrière en trois temps et l'accompagnement des enseignants débutants. Certes, ces chantiers prendront un certain temps. À court terme, la Chambre de la pénurie, à laquelle les écoles peuvent faire appel si besoin, peut valider l'engagement d'enseignants qui n'ont pas forcément les titres requis au départ. Elle traite actuellement 150 dossiers par semaine. Je suis d'accord avec vous pour dire que les cours doivent être assurés.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse qui a porté tant sur le court terme que sur le long terme. Nous avons régulièrement des débats portant sur les évolutions de notre enseignement. Ceci est très important et je me réjouis en partie des évolutions qui s'annoncent à long terme.

Cependant, ici, nous sommes dans du basico-basique. Assurer les cours obligatoires à tous les élèves doit être la première des priorités pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est indispensable d'avoir des chiffres et de mieux objectiver les situations.

10.9 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Marie-Martine Schyns, Ministre de l'Éducation, intitulée «Nouvelle enquête PISA sur le travail collaboratif»

M. Dimitri Legasse (PS). – Les résultats d'une nouvelle enquête du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) viennent de sortir et ils sont inquiétants. Cette enquête visait à mesurer la capacité des élèves à travailler de façon collaborative. Les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles se classent à la 28^e place, soit loin derrière nos voisins, à commencer par la Flandre qui est 15^e, et sous la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Certes, cette matière n'est pas enseignée dans nos écoles, mais elle ne l'est pas non plus ailleurs, si ce n'est à Singapour.

Quelle est votre analyse de ces résultats? Faites-vous un lien avec les enquêtes précédentes

qui étaient consacrées à la lecture, aux mathématiques ou à d'autres matières et dont les résultats n'étaient pas meilleurs, tant s'en faut? Quelles actions comptez-vous entreprendre pour répondre à cette faille concernant le travail collaboratif révélée par l'enquête PISA?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je précise de prime abord qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle enquête PISA, mais de données complémentaires collectées lors de l'enquête de 2015, durant laquelle les enquêteurs ont tenté d'évaluer aussi la capacité des élèves à collaborer pour régler des situations de la vie courante à partir d'un questionnaire. Il est vrai que cette compétence particulière n'est pas enseignée aujourd'hui et ne figure pas en tant que telle dans les référentiels. Néanmoins, dans de nombreuses disciplines, les élèves ont la possibilité de travailler en groupe et sont donc amenés à collaborer.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence et son organisation future dans le cadre du tronc commun devraient permettre des aménagements d'horaire offrant la possibilité de travailler en petits groupes dans cet esprit.

De plus, deux des sept domaines d'apprentissage du Pacte développeront la faculté d'apprendre à apprendre et l'esprit de créativité et d'entreprendre, deux champs où devraient pouvoir s'intégrer certaines compétences comme la collaboration dans la résolution de problèmes. Ces compétences figurent d'ailleurs dans le référentiel «DigComp», un référentiel de compétences numériques qui est en construction à l'échelon européen et qui devrait être utile aux groupes de travail qui vont rédiger les nouveaux référentiels du tronc commun. La proposition de décret que nous voterons tout à l'heure contribuera à lancer ces groupes de travail. Je ne doute pas qu'ils seront particulièrement attentifs au travail effectué à l'échelon européen ainsi qu'aux résultats de l'enquête PISA.

M. Dimitri Legasse (PS). – Certes, il s'agit d'un complément d'enquête et non d'une nouvelle enquête. Malheureusement, le résultat est le même. La capacité à travailler en groupe n'est pas explicitement enseignée, même si elle est reprise dans certains cursus ou certains référentiels.

Ne serait-il pas temps d'entrer dans le 21^e siècle et de mettre l'accent sur cette notion essentielle qu'est la collaboration, et je dirais même la coopération?

10.10 Question de Mme Françoise Bertieaux à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Risque de non-paiement des salaires des enseignants»

10.11 Question de M. André-Pierre Puget à

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Menace de non-paiement des salaires des enseignants en novembre et décembre 2017»

10.12 Question de M. Jean-Pierre Denis à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Risque sur le paiement des salaires des enseignants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Nous avons appris aujourd'hui que la Centrale générale des services publics (CGSP) a averti les enseignants qu'ils ne recevraient peut-être ni leur salaire des mois de novembre et décembre, ni leur prime de fin d'année, en raison d'une action syndicale qu'elle soutenait dans l'administration.

Je ne peux que vous exprimer mon étonnement face à la recommandation formulée par la centrale syndicale de ne pas payer des travailleurs, dont certains font peut-être partie de ses affiliés. De plus, nous nous trouvons dans une période où toutes les familles sont amenées à offrir à leurs enfants une fête, des cadeaux de Noël ou de Saint-Nicolas. Venant d'une organisation syndicale, cela me laisse totalement perplexé.

Je ne vais pas vous demander de commenter cette action syndicale, mais j'aimerais connaître votre position sur les raisons qui en sont à l'origine au sein de l'administration. L'une d'entre elles serait une surcharge de travail de 30 % par rapport au paiement des salaires, à la suite de la mise en application du décret «Titres et fonctions». Pourquoi cette surcharge de travail n'est-elle mise en lumière qu'aujourd'hui alors que ce texte a été voté en 2014 – il y a trois ans – et qu'il est entré en vigueur en septembre 2016 – il y a quatorze mois)? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas été remédié plus tôt?

La deuxième question porte sur un élément qui est plus de votre ressort. L'action syndicale serait également liée à un logiciel inapproprié. J'ai entamé une carrière d'enseignante en 1982. À cette époque, on m'expliquait déjà que le logiciel n'était pas approprié et que le paiement des salaires était erroné. En 2007, une grande opération a été lancée pour y remédier. Comment se fait-il qu'à la fin de l'année 2017, nous soyons toujours dans la même situation par rapport au logiciel de paiement des enseignants?

M. André-Pierre Puget (Jexiste). – Ma collègue Bertieaux vient d'énoncer ce que nous avons lu dans la presse aujourd'hui. Ma question com-